

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 22 mars 2022 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2^e alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Jeanne Blackburn-Murray Lana Boulianne Geneviève Buteau-D'Eer Christine Doré Stéphanie Girard Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Éric Bilodeau Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Pascal Martel Jean Fortin-Simard Alexandre Lavoie
------------------	--	-----	---

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Boivin, directrice
Sandra Boulianne, secrétaire générale
Julie Hudon, directrice

M. Jean-François Leblanc, directeur

Sont absents :

M^{me} Chantale Cyr, directrice générale

MM. Jean-Charles Fortin
Martin Lapierre, directeur général adjoint

CA-2022-022

Ouverture de la rencontre /
Vérification du quorum et
mot de bienvenue

Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint. Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous.

CA-2022-023

Ouverture de la rencontre /
Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Dossiers employés**
- 3. Clôture de la rencontre**

ADOPTÉE

CA-2022-024
Agenda de consentement /
Adoption du procès-verbal

Le point est reporté à la séance du 29 mars 2022.

CA-2022-025
Ouverture d' un huis clos

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette
et résolu :**

D' OUVRIR un huis clos, il est 19h05.

ADOPTÉE

CA-2022-026
Fermeture d' un huis clos

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

DE CLORE le huis clos, il est 21h15.

ADOPTÉE

CA-2022-027
Dossiers employés

Le 26 février 2019, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay adoptait la politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail (PVHT). Cette politique mentionne que lorsqu'une plainte est déposée contre la direction générale et qu'il y a enquête, le conseil d'administration confie le mandat à un enquêteur externe.

Dans un contexte préventif, le Centre de services scolaire vise à intervenir le plus rapidement possible dans la gestion des conflits afin d'assurer un milieu de travail sain pour toutes les personnes qui y œuvrent.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une plainte à l'encontre de la direction générale en vertu de la politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail;

CONSIDÉRANT ladite politique qui prévoit que lorsque la direction générale est visée par une plainte et qu'il y a enquête, le conseil d'administration confie le mandat à un enquêteur;

CONSIDÉRANT l'avis juridique d'un procureur;

CONSIDÉRANT l'article 200 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que la suspension de la direction générale doit être approuvée par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration;

**Il est proposé par Mme Christine Doré
et résolu :**

DE MANDATER le président afin de désigner une firme externe afin de juger de la recevabilité de la plainte et auquel cas procéder à une enquête;

DE PROCÉDER à la suspension administrative avec traitement de la direction générale pour une durée indéterminée le temps qu'une enquête soit menée;

DE MANDATER le président afin de procéder à la désignation de l'intérimaire de la direction générale;

DE MANDATER le président à signer les documents afférents.

**ADOPTÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 200
DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

CA-2022-028
Dossiers employés

Le 1^{er} juin 2021, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay nommait M. Martin Lapierre au titre de direction générale adjointe. En vertu du règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des centres de services scolaires, la direction générale adjointe est soumise à une période de probation.

CONSIDÉRANT l'absence de la direction générale adjointe;

**Il est proposé par Christian Fillion
et résolu :**

DE SUSPENDRE la période de probation de la direction générale adjointe
ainsi que les conditions s'y rattachant.

ADOPTÉE

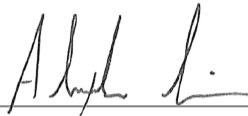
CA-2022-029

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par Steve Dickey Bessette
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 21h27.

ADOPTÉE



Le président



La secrétaire générale